

Délibération n°2020/04

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 et suivants;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

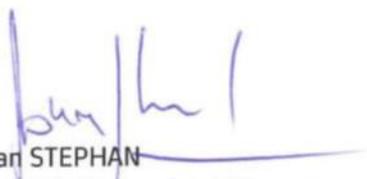
Objet : Tarif du GOETHE PRO

Le conseil d'administration valide le tarif suivant :
- 45€ pour la certification en langue allemande Goethe Pro

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020